SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00447

SAINT-ETIENNE - RUE BURDEAU - DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER EN VUE D'EFFECTUER UNE REGULARISATION FONCIERE AVEC CITE NOUVELLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 48
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :
M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :
M. Rémy GUYOT

REÇU EN PRÉFECTURE
Le 24 octobre 2019
VIA DOTELEC - iXBus
99_DE-042-244200770-20191017-D20190044710
DATE D'AFFICHAGE :20191024

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

SAINT-ETIENNE - RUE BURDEAU - DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER EN VUE D'EFFECTUER UNE REGULARISATION FONCIERE AVEC CITE NOUVELLE

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1er janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1er septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie », en lieu et place des communes membres.

La Ville de Saint-Etienne souhaite régulariser une situation foncière, rue Burdeau, avec la société Cité Nouvelle. Cette régularisation passe par la cession de la parcelle DW157 de 328m². Cité Nouvelle est propriétaire de part et d'autre de cette parcelle. Cette parcelle dépend du domaine public routier. Elle correspond à l'extrémité de la rue Burdeau qui se trouve en impasse à hauteur de la rue de la Montat. L'acquisition par Cité Nouvelle, de cette parcelle, lui permettra de disposer d'un ensemble foncier plus cohérent sans que cela n'ait d'incidence sur le bon fonctionnement de la circulation publique.

La cession de cette emprise ne pourra intervenir qu'après sa désaffectation et son déclassement. Elle deviendra alors propriété privée de la Ville de Saint-Etienne qui pourra procéder à la vente.

Sachant que cette emprise n'est pas indispensable au bon fonctionnement de la circulation publique, la Métropole, pour répondre à cette demande, souhaite prononcer la désaffectation de cette emprise, conditionnant sa sortie du domaine public.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, constate la désaffectation de l'emprise foncière d'une superficie de 328m², cadastrée 218DW157 et constitutive de l'extrémité d'une voie en impasse, rue Burdeau à Saint-Etienne,

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

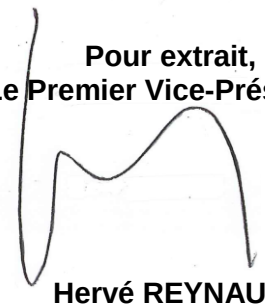

Hervé REYNAUD